

RCS : BASSE TERRE

Code greffe : 9711

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASSE TERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00271

Numéro SIREN : 482 571 957

Nom ou dénomination : A.S. TUNING S.A.R.L.

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001612



ANTILLES EXPERTS

Expertise – Comptable

Commissariat aux comptes

AS TUNING

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 7.600 EUROS

SIEGE SOCIAL : ZONE ARTISANALE DE CALEBASSIER

97100 BASSE-TERRE

R.C.S. BASSE-TERRE TMC 482 571 957

- Lettre au greffe
- Procès-verbal
- Demande de confidentialité
- Actif – Passif – Compte de résultat
- Annexes 2022

AGO 2022 EXEMPLAIRE GREFFE

Certifié conforme

AS TUNING SARL

Z.A. de Calebassier

97100 BASSE-TERRE

Tel/Fax 0590 38 79 03 - Port. 0690 96 97 08

SIRET/ 482 571 957 00026 APE. 4532Z

SARL au capital de 7.680€

SIRET : 42483649200035 - APE : 6920Z

Immeuble VEGAS - ZAC de Houelbourg 3

97122 BAIE-MAHAULT

Tél. : 0590386680 - Fax: 0590386681

E-mail : cabinet@antillesexperts.com

Web : www.antillesexperts.com



Inscrit au tableau de l'ordre des Experts-comptables de la Guadeloupe.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 18/07/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	7 253	4 427	2 826	0,28		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	9 596	9 596			125	0,01
Autres immobilisations corporelles	131 922	95 420	36 502	3,68	43 141	4,46
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	8 900		8 900	0,90		
Autres immobilisations financières	830		830	0,08	830	0,09
TOTAL (I)	158 501	109 443	49 058	4,94	44 096	4,56
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	486 325	23 403	462 922	46,61	432 117	44,64
Avances & acomptes versés sur commandes					279	0,03
Clients et comptes rattachés	42 060		42 060	4,24	28 533	2,95
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	3 821		3 821	0,38	2 717	0,28
. Personnel						
. Organismes sociaux	321		321	0,03		
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 924		13 924	1,40		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 848		1 848	0,19	582	0,06
. Autres					179	0,02
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	28 247		28 247	2,84	28 247	2,92
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	389 905		389 905	39,26	430 249	44,45
Charges constatées d'avance	1 028		1 028	0,10	1 013	0,10
TOTAL (II)	967 480	23 403	944 077	95,06	923 916	95,44
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 125 981	132 846	993 135	100,00	968 012	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 18/07/2023

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	7 600	0,77	7 600	0,79
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	760	0,08	760	0,08
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	831 210	83,70	752 702	77,76
Résultat de l'exercice	84 158	8,47	128 508	13,28
Subventions d'investissement	5 700	0,57	8 541	0,88
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	929 427	93,59	898 111	92,78
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	8 417	0,85	5 998	0,62
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 488	3,37	39 822	4,11
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	6 862	0,69	8 129	0,84
. Organismes sociaux	6 928	0,70	10 101	1,04
. Etat, impôts sur les bénéfices			3 097	0,32
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 664	0,67	355	0,04
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 349	0,14	2 401	0,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	63 708	6,41	69 901	7,22
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	993 135	100,00	968 012	100,00

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 18/07/2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 993 135,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 84 157,52 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 18/07/2023

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 158 501

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 651	5 602		7 253
Immobilisations corporelles	136 983	4 535		141 518
Immobilisations financières	830	8 900		9 730
TOTAL	139 464	19 037		158 501

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 109 443

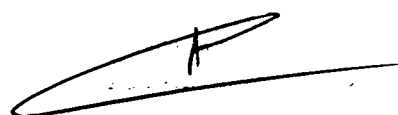
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 651	2 776		4 427
Immobilisations corporelles	93 717	11 299		105 016
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	95 368	14 075		109 443

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Autres immos.incorporelles	7 253	4 427	2 826	1 ans
Materiel industriel	9 596	9 596	0	de 4 à 5 ans
Instal./agenc.divers	97 112	61 419	35 693	de 5 à 8 ans
Materiel de transport	25 472	25 472	0	de 2 à 5 ans
Mat.bureau &informatique	6 076	5 267	809	de 3 à 35 ans
Mobilier	3 262	3 262	0	5 ans
TOTAL	148 771	109 443	39 328	

3.2 - Etat des créances = 72 732

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 730		9 730
Actif circulant & charges d'avance	63 002	63 002	
TOTAL	72 732	63 002	9 730



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 23 403**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	19 260	4 143			23 403
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	19 260	4 143			23 403

3.4 - Charges constatées d'avance = 1 028

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 18/07/2023

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 600

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	76,00	7 600
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10	76,00	7 600

4.2 - Etat des dettes = 55 291

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	33 488	33 488		
Dettes fiscales & sociales	21 803	21 803		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	55 291	55 291		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 11 226

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 044
Dettes fiscales & sociales	4 181
Autres dettes	
TOTAL	11 226



ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 18/07/2023

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

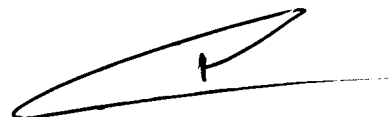
Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 028

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000000)	1 028
TOTAL	1 028

8.2 - Charges à payer = 11 226

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	7 044
Fourn factures non parvenues.(4081000000)	7 044
Dettes fiscales et sociales :	4 181
Pers congés à payer(4282000000)	2 483
Org.soc. congés à payer(4382000000)	402
Cfe cvaee(4486300000)	1 296
TOTAL	11 226



RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

Edité le 18/07/2023

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	7 600	7 600	7 600	7 600	7 600
b) Nombre d'actions émises	10	10	10	10	10
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	953 810	919 279	954 023	828 881	905 255
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	127 164	180 570	168 664	160 756	96 715
c) Impôt sur les bénéfices	24 788	40 689	39 395	41 474	17 711
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	102 376	139 881	129 269	119 282	79 004
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	84 158	128 508	119 216	121 345	66 148
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	10 238	13 988	12 927	11 928	7 900
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	8 416	12 851	11 922	12 134	6 615
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	141 415	130 738	126 839	128 127	126 498
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	53 183	35 520	19 941	30 058	28 929

Observations complémentaires


COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 18/07/2023

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ANTILLES EXPERTS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.S. TUNING S.A.R.L,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

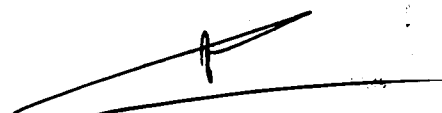
Informations significatives	
Total du bilan	993 135
Chiffre d'affaires hors taxes	953 810
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	84 158

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ANTILLES EXPERTS
Fait à BAIE-MAHAULT le 18/05/2023



- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

A.S. TUNING S.A.R.L
S.A.R.L. au capital de 7 600,00 Euros
Siège social : ZA DE CALEBASSIER
97100 BASSE-TERRE
R.C.S : Basse-Terre 482 571 957

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 06/06/2023

Le 06/06/2023,
à 17 heures,

Monsieur Alain ANDRE, détenant 32 parts sociales,
Monsieur Fabrice CELESTINE, détenant 34 parts sociales,
Monsieur Didier ANDRE, détenant 34 parts sociales,

Associés de la société **A.S. TUNING S.A.R.L**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Didier ANDRE, préside la séance en qualité d'associé gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 84 157,52 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 84 157,52 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **831 209,82 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **915 367,34 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **915 367,34 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 865 367,34 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 50 000,00 Euros brut.

Les contributions et prélèvements sociaux sur revenus distribués s'élèvent à la somme de 2 841,00 euros (16 516,80 euros X 17,20 %).

L'acompte sur dividendes de 12,80 %, retenu sur les dividendes des 3 associés s'élève à la somme de 6 400,00 euros (50 000,00 euros X 12,80 %).

En totalité, la société devra déclarer et payer la somme de 9 241,00 euros représentant les revenus des capitaux mobiliers au plus tard le 15 août 2023.

Seule la part de revenus distribués au gérant supérieurs à 10 % du capital social + primes d'émission et + solde annuel moyen des comptes courants, est assujettie aux cotisations RSI, soit la somme de 33 483,20 euros.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 500,00 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2021	50 000,00	0,00	0,00
31/12/2020	50 000,00	0,00	0,00
31/12/2019	50 000,00	0,00	0,00

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12.80 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale décide de ratifier la rémunération des cogérants pour l'exercice clos au 31/12/2022, pour les montants respectifs suivants :

- ANDRE Didier, la somme de 36 000 euros annuel,
- CELESTINE Fabrice, la somme de 36 000 euros annuel.

La rémunération des cogérants peut être revue à la baisse ou à la hausse en fonction des résultats de la société.

Les charges sociales afférentes à la rémunération des cogérants sont prises en charge par la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

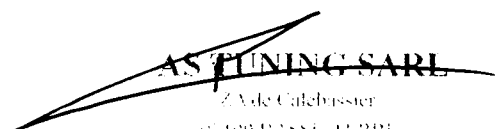
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

La gérance


ASTUNING SARL
2, V.le Calabrisser
91100 PARSY-LE-REMI
Tel: 01 69 00 38 29 05 - Port: 06 90 96 97 98
SIREN: 502 871 970 - N° SIRET: 502 871 970 00022